



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COLLECTIVITÉ
DE SAINT-BARTHÉLEMY

MAIN D'ŒUVRE
ÉTRANGÈRE

Service de la Main d'Œuvre Étrangère

Rue du Roi Oscar II – Gustavia
97133 SAINT-BARTHÉLEMY
Tél. 0590 51 09 48
moe@comstbart.fr

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAIL POUR UN SALARIE ÉTRANGER DEJA TITULAIRE D'UN TITRE DE SEJOUR

Article LO 6253-4-1° du CGCT (Loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007)

Code de l'accès au Travail des Etrangers de Saint-Barthélemy

Cadre réservé au service

Date de dépôt
du dossier

| | | | | 2 | 0 | 2 |

1 - EMPLOYEUR

Raison sociale

N° SIRET (ou n° Urssaf pour les particuliers employeurs)

Nom et prénom du gérant

Adresse

Nom de la personne à contacter

N° de Téléphone | | | | | | | | | | N° de Téléphone | | | | | | | | | |

Courriel Nombre de salariés avant l'embauche :

2 - SALARIE

Nom Prénom

Nom d'épouse s'il y a lieu

Né(e) le :/...../..... PAYS

Nationalité Sexe M ☐ F ☐

Adresse exacte à Saint-Barthélemy

N° de Téléphone | | | | | | | | | |

Courriel

RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE SEJOUR

Titre détenu	Numéro	Délivré le	Par	Expire le
☐ Carte de séjour				
☐ Visa				
☐ Récépissé				

DOSSIER n° 202__-| | | |

3 – EMPLOI

CONTRAT DE TRAVAIL : ☐ A durée Indéterminée (CDI) ☐ A durée déterminée (CDD) : du/...../20.... au/...../20....

Adresse du lieu où s'exerce l'emploi

EMPLOI OCCUPE : ☐ temps complet ☐ temps partiel : heures par semaine

Convention collective applicable classification de l'emploi : Niveau Coefficient

Rémunération mensuelle brute hors avantage en nature : €

Montant des avantages en nature (en euros) :

Hébergement : € Nourriture : € Autre avantage (*précisez*) : €

Total salaire brut : €

4 – CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Une offre d'emploi a été déposée auprès de Pôle Emploi : ☐ oui ☐ non

Si oui, indiquez : numéro de l'offre : et dates de parution de l'offre : du...../...../2..... au/...../2....

Nombre de candidats orientés par Pole Emploi :

Autres supports de diffusion : (indiquez le nom et la durée de parution pour chaque support)

5 – CONDITIONS DE LOGEMENT

Le logement est assuré par l'employeur : ☐ NON ☐ OUI SI OUI : INFORMATIONS RELATIVES AU LOGEMENT :

☐ APPARTEMENT/STUDIO ou ☐ MAISON INDIVIDUELLE ou ☐ chambre dans l'établissement

Hébergement en colocation : ☐ NON ☐ OUI : indiquez le nombre total d'occupants dans le logement :

Superficie totale du logementm2 et Nombre de chambres Superficie de la chambre occupée par le salarié

Le salarié partage-t-il sa chambre avec d'autres personnes ? ☐ NON ☐ OUI Si oui, combien :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus.

Fait à Saint-Barthélemy, le/...../202__

SIGNATURE EMPLOYEUR

SIGNATURE SALARIE.E

- **Article L.8256-1 du code du travail**

Pour toute fraude ou fausse déclaration pour obtenir ou faire obtenir à un étranger un titre de travail, l'employeur encourt une peine d'un an d'emprisonnement et 3 000 euros pour la personne physique et 15 000 euros pour la personne morale.

- **Article L.8256-2 du code du travail**

Le fait pour toute personne, directement ou par personne interposée, d'embaucher, de conserver à son service ou d'employer pour quelque durée que ce soit un étranger non muni du titre l'autorisant à exercer une activité salariée en France, en méconnaissance des dispositions du premier alinéa de l'article L. 8251-1, est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 15 000 euros.

- **Article L5523-2 du code du travail**

L'autorisation de travail accordée à l'étranger est limitée au département ou à la collectivité dans lequel elle a été délivrée

DOSSIER n° 202__-|_|_|

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAIL

-
Délibération 2019-918 CE

1- Documents à caractère général

- ☐ Une lettre de l'employeur de demande d'autorisation de travail motivant le recrutement du salarié et détaillant les fonctions qu'il va exercer
- ☐ L'imprimé « Demande d'autorisation de travail pour un salarié étranger déjà titulaire d'un titre de séjour », modèle de la Collectivité
- ☐ Projet du contrat de travail

➤ Si la situation de l'emploi est opposable

- ☐ Une preuve de dépôt d'offre d'emploi de Pole Emploi (impression écran, courrier de Pole Emploi...)
- ☐ Un memo récapitulant l'ensemble des recherches effectuées et indiquant les motivations des rejets des candidatures non retenues
- ☐ Copie des publications de l'offre sur le site de Pole emploi et dans la presse locale
- ☐ Justificatif du dépôt de l'offre dans la presse locale (factures ou attestation indiquant les dates de publication)

➤ Si la situation de l'emploi n'est pas opposable

- ☐ Attestation de résidence fiscale délivrée par la Collectivité *

2- Documents relatifs à l'employeur :

- ☐ Un extrait à jour K bis, s'il s'agit d'une personne morale ou s'il s'agit d'une personne physique, un extrait à jour K ou une carte d'artisan, ou, s'il s'agit d'un particulier employeur, une attestation de la MSA
- ☐ Copie de la pièce d'identité du gérant ou du particulier employeur
- ☐ Copie du reçu de la Contribution Forfaitaire Annuelle des Entreprises pour l'année en cours
- ☐ L'attestation de versement des cotisations et contributions sociales à l'organisme chargé de leur recouvrement
- ☐ Versement des cotisations à la caisse des congés payés pour les entreprises du BTP
- ☐ Justificatifs correspondants si l'activité est soumise à des conditions réglementaires spécifiques

3- Documents relatifs au ressortissant étranger

- ☐ Copie du passeport et éventuellement du visa
- ☐ Copie de la carte de séjour en cours de validité recto/verso en couleur et lisible ou copie du récépissé de demande de renouvellement de la carte de séjour
- ☐ Documents justifiant de la qualification et de l'expérience du salarié pour occuper le poste sollicité
- ☐ Justificatifs de logement à Saint-Barthélemy, documents acceptés :
 - Un contrat de location signé accompagné des 3 dernières quittances de loyer
 - Une facture nominative datant de moins de 3 mois
 - Une attestation d'hébergement signé par un tiers, accompagné d'une pièce d'identité et d'une facture nominative

Art.122-4. du Code de l'Accès au Travail des Etrangers de la Collectivité de Saint-Barthélemy : La condition préalable de publication de l'offre d'emploi auprès de Pôle Emploi et d'annonces locales diffusées durant au moins trois semaines n'est pas exigée pour les salariés étrangers disposant d'un titre de séjour émis par le représentant de l'Etat à Saint-Barthélemy depuis au moins 5 ans et résidant à Saint-Barthélemy depuis au moins 5 ans.